

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2439

15 décembre 2009

SOMMAIRE

3T Solutions S.A.	117071	KLC Holdings X S.A.	117068
Abricot S.A.	117026	Lubert Management S.A.	117067
AP Portland 6 S.à r.l.	117064	LuxEnvironnement	117033
Aprovia Group Holding	117069	Lux Gestion Industrielle S.A. (L.G.I.)	117066
Auguri Holding S.A.	117070	Max Participations I S.à r.l.	117072
Bauernhaff, s.à r.l.	117072	MIB Group S.A.	117033
Continent 8 (Luxembourg) S.à r.l.	117072	MI Developments Luxembourg S.à r.l.	117054
Elettra Investments S.à r.l.	117068	New Invest S.A.	117067
Elite Advisers	117052	NUREJEW Promenade Beteiligungs GmbH	117053
Elite Partners	117053	Parvin S.A.	117069
Esse Part S.A.	117067	Quatuor S.A.	117070
Garage Roby Cruciani s.à r.l.	117071	Quinlan Private Shrewsbury Investments S.A.	117038
GBH S.à r.l.	117072	Salon Calamistra Sàrl	117066
Guyana Holding S.à r.l.	117066	Severn Trent Luxembourg Acquisition 2 S.à r.l.	117027
HAWK Management S.A.	117069	SO.CO.Par S.A.	117066
IBG VERSICHERUNGSMAKLER s.à.r.l. (Internationale Beratungsgesellschaft für Versicherungen)	117031	Trade Receivables Finance S.A.	117026
Il Loft Finance S.A.	117068	Trade Receivables Finance S.A.	117066
IMTL s. à r.l.	117029	TS Koenigsallee Holdings (GP) S.à r.l. & Partners, S.C.S	117071
Institut New Grain de Beauté S.à r.l.	117065	Valfère S.A.	117067
IPN Services S.à.r.l.	117065	Wurth & Associés S.A.	117067
IPN Unternehmensberatung S.A.	117065	Wurth & Associés S.A.	117070
John Deere Cash Management S.A.	117026	Z Beta S.à r.l.	117026
Jomar S.à r.l.	117065		
Jutland Retail	117071		

Z Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.440.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.044.

1. En date du 15 octobre 2009, Lando Ferretti, avec adresse au 36, Queensgate, SW75HR Londres, Royaume Uni, n'est plus gérant.

2. Par résolutions signées en date du 2 novembre 2009, l'associé unique a décidé de nommer Eliaz Poleg, avec adresse professionnelle au 4, Via Fersina, 38100 Trente, Italie, au mandat de gérant en remplacement de Lando Ferretti, précité, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009149160/15.

(090180938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Abricot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.543.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue en date du 23 novembre 2009 que:

Suite à la démission de:

- Monsieur Thierry JACOB, né le 07 juillet 1967 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Est élu:

- Monsieur Nicolas AZNAVOUR, né le 05 août 1977 à Thonex (Suisse), demeurant au 33 Chemin du Bochet, CH-1025, St Sulpice (Suisse).

Le nouvel Administrateur est élu jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009149159/20.

(090180900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Trade Receivables Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.483.

Extrait de procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 10 novembre 2009

"L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires a décidé à l'unanimité de révoquer la société Deloitte en tant qu'auditeur et d'élire comme auditeur pour l'exercice 2009:

ERNST & YOUNG 7 Parc d'Activité de Syrdall L-5365 Munsbach

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nathalie Crahay

Directeur financier

Référence de publication: 2009149167/14.

(090180995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

John Deere Cash Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 101.957.

Madame Keri GERO-MOLUMBY a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes de John Deere Cash Management S.A. (la "Société") avec effet au 7 août 2009.

Par décision du conseil d'administration de la Société, Madame Nathalie PREVOST avec adresse professionnelle au 43, avenue John F. Kennedy, L-1016 Luxembourg, a été désignée commissaire aux comptes de la Société avec effet au 7 août 2009 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Référence de publication: 2009149172/14.

(090181100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Severn Trent Luxembourg Acquisition 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 27.022.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 148.884.

In the year two thousand and nine, on the nineteenth day of the month of November.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Severn Trent Luxembourg Investments and Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 148.863, being the sole member (the "Sole Member") of Severn Trent Luxembourg Acquisition 2 S.à r.l. (hereinafter referred to as the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 148.884. The Company was incorporated by deed of Me Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), on 21 October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2237 of 16 November 2009. The articles of incorporation of the Company were last amended by deed of the undersigned notary, on 18 November 2009, not yet published in the Mémorial.

The appearing party was represented by Me Philippe Prussen, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal.

The appearing party declared and requested the notary to state that:

1. The entire issued share capital represented by twenty-two thousand five hundred (22,500) shares is held by the Sole Member.

2. The Sole Member is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Sole Member and the decisions can be validly taken on all items of the agenda.

3. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Increase of the issued share capital of the Company from twenty-two thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 22,500) to twenty-seven million twenty-two thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 27,022,500) by the issue of twenty-seven million (27,000,000) shares having a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each and a total subscription price of twenty-seven million Pounds Sterling (GBP 27,000,000), by acceptance of a contribution in cash in an amount of twenty-seven million Pounds Sterling (GBP 27,000,000) from the Sole Member.

B. Consequential amendment of the first paragraph of Article 5 of the articles of association of the Company.

The above being approved, the Sole Member took the following resolution:

First resolution

The Sole Member irrevocably resolved to increase the share capital of the Company from twenty-two thousand five hundred Pound Sterling (GBP 22,500) to twenty-seven million twenty-two thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 27,022,500) by the issue of twenty-seven million (27,000,000) shares having a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each and a total subscription price of twenty-seven million Pounds Sterling (GBP 27,000,000).

The above share capital increase has been subscribed for and fully paid up by the Sole Member against a contribution in cash of an amount of twenty-seven million Pounds Sterling (GBP 27,000,000), evidence of which has been provided to the notary.

Second resolution

As a result of the preceding increase of share capital, the Sole Member resolved to amend the first paragraph of Article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at twenty-seven million twenty-two thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 27,022,500) represented by twenty-seven million twenty-two thousand five (27,022,500) shares, each with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation."

117028

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at € 7,000,-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-neuvième jour du mois de novembre.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Severn Trent Luxembourg Investments and Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.863, étant l'associé unique ("Associé Unique") de Severn Trent Luxembourg Acquisition 2 S.à r.l. (désignée ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.884. La Société a été constituée le 21 octobre 2009 par acte de Me Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 2237 du 16 novembre 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 18 novembre 2009 suivant acte reçu du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial.

La partie comparante était représentée par M^e Philippe Prussen, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. La totalité du capital social émis représentée par vingt-deux mille cinq cent (22.500) parts sociales est détenue par l'Associé Unique.

2. L'Associé Unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises dans la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé Unique de sorte que toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour.

3. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

A. Augmentation du capital social émis de la Société de vingt-deux mille cinq cent Livres Sterling (GBP 22.500) à vingt-sept millions vingt-deux mille cinq cent Livres Sterling (GBP 27.022.500) par l'émission de vingt-sept millions (27.000.000) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune et un prix de souscription total de vingt-sept millions de Livres Sterling (GBP 27.000.000), par l'acceptation d'un apport en numéraire d'un montant de vingt-sept millions de Livres Sterling (GBP 27.000.000) par l'Associé Unique.

B. Modification subséquente du premier paragraphe de l'Article 5 des statuts de la Société.

Ce qui précède ayant été approuvé, l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a irrévocablement décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de vingt-deux millions cinq cent mille Livres Sterling (GBP 22.500) à vingt-sept millions vingt-deux mille cinq cents Livres Sterling (GBP 27.022.500) par l'émission de vingt-sept millions (27.000.000) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune et un prix de souscription total de vingt-sept millions de Livres Sterling (GBP 27.000.000).

L'augmentation du capital social qui précède a été souscrite et entièrement libérée par l'Associé Unique en contrepartie d'un apport en numéraire de vingt-sept millions de Livres Sterling (GBP 27.000.000), dont la preuve a été fournie au notaire.

Deuxième résolution

En conséquence de l'augmentation du capital social qui précède, l'Associé Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'Article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

"Le capital social émis de la Société est fixé à vingt-sept millions vingt-deux mille cinq cents Livres Sterling (GBP 27.022.500) représenté par vingt-sept millions vingt-deux mille cinq cents (27.022.500) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) et ayant les droits et obligations tels que prévus dans les présents Statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la décision de l'Associé Unique fut clôturée.

117029

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à € 7.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, la partie comparante et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: P. Prussen, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 novembre 2009. Relation: EAC/2009/14046. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 25 novembre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009150963/118.

(090183164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

IMTL s. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-8367 Hagen, 2, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 149.384.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-sept novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Bruno Bortoliero, Administrateur de société, né le 29 avril 1980 à Montignies sur Sambre (Charleroi), et demeurant à Boucle de Roncevaux 4 Bte 402, B-1348 Louvain-la-Neuve, Belgique.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "IMTL s. à r.l.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Hagen.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet le négoce de produits sidérurgiques et de tous conseils relatifs à cet objet au sens le plus large.

En outre, la société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La société pourra acquérir, développer, recevoir et donner en licence des brevets, marques et autres droits de propriété industrielle.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

En général, la société pourra effectuer toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement et indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à vingt mille euros (EUR 20.000,-), divisé en deux cents (200) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 9. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 10. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitement et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finit le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Les deux cents parts sociales ont été souscrites comme suit:

Monsieur Bruno Bortoliero prénommé, deux cents parts sociales	200
Total: Deux cent parts sociales	200

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de vingt mille euros (EUR 20.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Résolution de l'associée unique

Ensuite, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

- 1) L'adresse de la société est fixée à l'adresse suivante: 2, rue Neuve, L-8367 Hagen.
- 2) Est nommé gérant unique, Monsieur Bruno Bortoliero, préqualifié, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Il peut conférer les pouvoirs à des tiers.

Avertissement

Le notaire a attiré l'attention du comparant, agissant dans les qualités telles que précisées ci-dessus, que la Société doit obtenir une autorisation de faire le commerce de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que le comparant reconnaît avoir reçu.

DONT ACTE, fait est passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Bortoliero et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 novembre 2009. Relation: LAC/2009/49123. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009149794/89.

(090181198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

IBG VERSICHERUNGSMAKLER s.à.r.l. (Internationale Beratungsgesellschaft für Versicherungen), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 94.034.

Im Jahre zweitausendneun,
am neunzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph WAGNER, im Amtssitze zu Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg),
sind erschienen:

- 1.- Herr Norbert HAAS, Versicherungsmakler, geboren in Manderfeld (Belgien), am 05. April 1960, wohnhaft in Lanzerath 18, B-4760 Bullingen;
- 2.- Frau Martha KLINKERS, Angestellte, geboren in Malmedy (Belgien), am 07. März 1967, wohnhaft in Heppenbach 120, B-4771 Amel.

Welche Komparenten, hier persönlich anwesend und handeln in ihren Eigenschaften als Gesellschafter, den instrumentierenden Notar ersuchten, folgende Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

Erklärungen

1.- Daß sie beide die einzigen und alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „IBG VERSICHERUNGSMAKLER S.à r.l. (INTERNATIONALE BERATUNGSGESELLSCHAFT FÜR VERSICHERUNGEN)“, (hiernach bezeichnet als „I.B.G.“) mit Gesellschaftssitz in L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock, sind.

Besagte Gesellschaft wurde gegründet früher unter dem Firmennamen „I.B.G., S.à r.l. (INTERNATIONALE BERATUNGSGESELLSCHAFT)“ gemäß einer notariellen Urkunde vom 23. November 1998, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das „Memorial“) unter der Nummer 160 vom 11. März 1999.

Die Satzung der Gesellschaft wurde zu letzt abgeändert gemäß einer notariellen Urkunde aufgenommen am 29. Juli 2003, und welche im Mémorial am 23. August 2004 unter der Nummer 861, veröffentlicht wurde.

2.- Daß I.B.G. im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht von und zu Luxemburg, Sektion B unter Nummer 94 034, eingetragen ist.

3.- Daß das Gesellschaftskapital der I.B.G. eingeteilt ist in einhundert (100) Anteile voll und in bar eingezahlt und die gleichmäßig unter den beiden vorgenannten Gesellschaftern aufgeteilt sind, im Verhältnis fünfzig (50) Anteile zu fünfzig (50).

Sodann haben die vorgenannten Komparenten, den instrumentierenden Notar ersucht, folgende nachstehende Gesellschaftsabtretung zu beurkunden wie folgt:

Abtretung von gesellschaftsanteilen

Der Gesellschafter, Herr Norbert HAAS, vorgenannt, erklärt seine gesamte Beteiligung in der I.B.G. (fünfzig [50] Anteile) andurch abzutreten und frei zu übertragen an:

die Gesellschaft „E.M.V.“, eine Gesellschaft die den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg unterliegt, mit Sitz in L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock, gegründet in der Form einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gemäß einer notariellen Urkunde vom 30. Oktober 2006, welche im Mémorial am 30. Dezember 2006 unter der Nummer 2451, veröffentlicht wurde und eingetragen ist im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht von und zu Luxemburg, Sektion B unter Nummer 121 784,

hier rechtmäßig vertreten durch Herrn Edgar MERTES, Angestellter, wohnhaft in Heppenbach 120, B-4771 Amel,
handelnd in seiner Eigenschaft als alleiniger Geschäftsführer vorgenannter Gesellschaft mit Einzelunterschrift Befugnis,
und dies zum vereinbarten Preis von ZWEIHUNDERTTAUSEND EURO (200.000,- EUR), welcher Preis vor Unterzeichnung gegenwärtiger Urkunde und außer Gegenwart des amtierenden Notars bezahlt wurde, worüber hiermit Quittung und Titel bewilligt wird.

Sodann erklären Herr Norbert HAAS und Frau Martha KLINKERS, der der erste genannte, in seiner Eigenschaft als technischer Geschäftsführer und die zweite in ihrer Eigenschaft als administrative Geschäftsführerin der Gesellschaft I.B.G., die hiervoor getätigte Abtretung von Gesellschaftsanteilen im Namen der Gesellschaft und gemäß den Bestimmungen von Artikel ACHT (8) der Gesellschaftssatzung anzunehmen und sie derselben gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches als gültig zugestellt zu betrachten.

In Anbetracht dieser vorgetätigten Gesellschaftsanteilabtretung sind Frau Martha KLINKERS und die Gesellschaft „E.M.V.“ ab der gegenwärtigen Urkunde die beiden einzigen und alleinigen Anteilinhaber der einhundert (100) Gesellschaftsanteile der „I.B.G.“.

Demzufolge sind dieselben in ihren Eigenschaften als Gesellschafter der I.B.G. zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben den instrumentierenden Notar gebeten folgende gemäß übereinstimmender Tagesordnung einstimmig gefassten Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen das Gesellschaftskapital von Luxemburger Franken (LUF) in EURO (EUR) gemäß dem Wechselkurs von LUF 40,3399 = EUR 1.- umzuwandeln und ebenso den Nominalwert eines jeden Anteils von Luxemburger Franken (LUF) in EURO (EUR), gemäß demselben Wechselkurs umzuwandeln, ohne jedoch die Zahl der Anteile abzuändern.

Nach der Umwandlung beträgt sodann das Gesellschaftskapital (früher LUF 500.000,-) ZWÖLFTAUSENDDREIHUNDERTVIERUNDNEUNZIG EURO und SIEBENUNDSECHZIG CENTS (12'394,67 EUR) eingeteilt in einhundert (100) voll eingezahlte Anteile mit einem Nennwert von je EINHUNDERTDREIUNDZWANZIG EURO und VIERUNDNEUNZIG CENTS (123,94 EUR).

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen das Gesellschaftskapital, nach vorerwählter Umwandlung in Euro, von ZWÖLFTAUSENDDREIHUNDERTVIERUNDNEUNZIG EURO und SIEBENUNDSECHZIG CENTS (12.394,67 EUR) auf ZWÖLFTAUSENDVIERHUNDERT EURO (12.400.- EUR) zu erhöhen, ohne Herausgabe neuer Anteile, aber durch Einzahlung in bar von FÜNF EURO und DREIUNDREISSIG CENTS (5,33 EUR), sowie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

Dritter Beschluss

Infolge vorerwählter Umwandlung der Währung und Kapitalerhöhung, beschließen die Gesellschafter Artikel SECHS (6) der Gesellschaftssatzung abzuändern, so dass dieser Artikel SECHS (6) jetzt folgenden Wortlaut hat:

Art. 6. „Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLFTAUSENDVIERHUNDERT EURO (12.400.- EUR) eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je EINHUNDERTVIERUNDZWANZIG EURO (124,- EUR), voll und in bar eingezahlt.“

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen noch Artikel FÜNF (5) der Gesellschaftsordnung abzuändern durch eine Streichung seines zweiten und zugleich letzten Satzes.

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen den sofortigen Rücktritt von Herrn Norbert HAAS, als technischer Geschäftsführer der I.B.G., anzunehmen und ihm volle und gänzliche Entlastung für die Ausübung seines diesbezüglichen Mandates, bis zur heutigen Generalversammlung, zu erteilen.

Sechster Beschluss

Um das frei gewordene Amt des technischen Geschäftsführer wieder zu besetzen, beschließen die Gesellschafter Herrn Edgar MERTES, Angestellter, geboren in Waismes (Belgien), am 11. März 1962, wohnhaft in Heppenbach 120, B-4771 Amel, als neuen technischen Geschäftsführer der I.B.G., für eine unbestimmte Dauer zu ernennen.

Es wurde außerdem noch beschlossen, dass die Gesellschaft, in Zukunft, rechtsgültig durch die alleinige Unterschrift des technischen Geschäftsführers verpflichtet werden kann.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Heinerscheid, (Großherzogtum Luxemburg),

Im Jahre, Monate und am Tage, wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: N. HASS, M. KLINKERS, E. MERTES, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 24. November 2009. Relation: EAC/2009/14262. Erhalten fünfundsechzig Euro (75.- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009150190/100.

(090181791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

LuxEnvironnement, Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 41, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 104.933.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 14 septembre 2009 a décidé de révoquer Monsieur Moritz Lemaire de son poste de commissaire de la société avec effet immédiat.

L'assemblée générale a décidé de nommer Monsieur Vincent Arthus, employé privé, demeurant au 41, route d'Arlon, L-8211 Mamer, en tant que nouveau commissaire de la société avec effet immédiat et pour un terme qui viendra à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Pour LuxEnvironnement

Signature

Référence de publication: 2009150070/17.

(090181329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

MIB Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 149.424.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twentieth of November.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"LANNAGE S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63130),

here represented by:

Mrs Christine COULON-RACOT, private employee, with professional address in Luxembourg,
by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 20 November 2009.

The prenamed proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in his here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (*société anonyme*) which he declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Art. 1. There is hereby formed a corporation (*société anonyme*) under the name of
"MIB GROUP S.A."

The registered office is established in Luxembourg-City.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The corporate capital is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into fifteen thousand five hundred (15,500) shares of two euro (EUR 2.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical document stating the terms of the resolution accurately, and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on 1st January and shall end on 31st December of the same year.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Wednesday of April at 11.00 a.m..

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitional dispositions

1. The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 31 December 2009.

2. The first annual general meeting shall be held in 2010.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by "LANNAGE S.A.", above-mentioned.

All the shares have been entirely paid-in so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimate the costs, expenses, fees and charges in whatsoever form, which are to be borne by the corporation of which shall be charged to it in connection with its incorporation at one thousand euro.

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The number of directors is set at THREE (3) and that of the auditors at ONE(1).

Second resolution

The following are appointed directors:

1.- "LANNAGE S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63130); Mr Jean BODONI, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, will act as permanent representative.

2.- "VALON S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63143); Mr Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, will act as permanent representative.

3.- "KOFFOUR S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B 86086); Mr Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, will act as permanent representative.

The company "LANNAGE SA." has been appointed as President of the Board of Directors.

Third resolution

Has been appointed as auditor:

"AUDIT TRUST S.A.", a "société anonyme", with registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B 63115).

Fourth resolution

The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2015.

Fifth resolution

The registered office will be fixed at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

"LANNAGE S.A.", une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63130),

ici représentée par:

Madame Christine COULON-RACOT, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 20 novembre 2009.

La procuration signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "MIB GROUP S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier mercredi du mois d'avril à 11 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été souscrites par la société "LANNAGE S.A.", préqualifiée.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

117038

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelées aux fonctions d'administrateurs:

1.- "LANNAGE S.A.", une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63130); Monsieur Jean BODONI, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

2.- "VALON S.A.", une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63143); Monsieur Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

3.- "KOFFOUR S.A.", une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 86086); Monsieur Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

La société "LANNAGE S.A." est nommée Président du conseil d'administration.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

"AUDIT TRUST S.A." une société anonyme, avec siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63115).

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. COULON - RACOT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 novembre 2009. Relation: EAC/2009/14318. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009150233/291.

(090182248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Quinlan Private Shrewsbury Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 134.180.

In the year two thousand and nine, on the fifth of November.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of "Quinlan Private Shrewsbury Investments S.A." (the "Company"), a "société anonyme", having its registered office at 7A, rue Robert Stumper, L-2557, Luxembourg, R.C.S. Luxembourg n° B 134.180, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary, enacted on the 19th of November 2007 published in the Luxembourg Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 39 dated 8 January 2008.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing at Luxembourg,

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The two partners present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the four hundred and fifty (450) class A shares and the fifty (50) class B shares, with a nominal value of sixty-two euros (EUR 62) each, representing the whole capital of the Company, are represented.

III.- All shareholders represented declared having had sufficient prior knowledge of the agenda of the meeting and waived their rights to any prior convening notice thereof so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

IV.- The meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items of the agenda.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Creation of two new classes of shares in the Company namely class C shares and class D redeemable shares with such rights as set forth in the articles of association of the Company as amended as per the below resolutions;

2) Increase of the issued share capital from thirty-one thousand euros (€ 31,000) to one hundred twenty-seven million one hundred forty-nine thousand two hundred and ninety euros (€ 127,149,290) by the issue of one million eight hundred seventy thousand five hundred and eighty-five (1,870,585) class C shares and by the issue of one hundred seventy-nine thousand seven hundred and ten (179,710) class D redeemable shares, with a nominal value of sixty-two (€ 62) each and with such rights as set forth in the articles of association as amended as per the below resolutions: subscription to the new class C shares and to the new class D redeemable shares by Patacroft Limited, a limited company, incorporated under the laws of Ireland, with registered office at 8 Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland registered with the Companies House under number 439864 ("Patacroft") and payment by way of a contribution in kind consisting of shareholder claims of an amount of one hundred twenty-seven million one hundred eighteen thousand three hundred and seventy euros (€ 127,118,370) (the "Contribution in Kind"); acknowledgement of a contribution in kind report from PriceWaterhouseCoopers on the valuation on the Contribution in Kind; allocation of an amount of one hundred twenty-seven million one hundred eighteen thousand two hundred and ninety euros (€ 127,118,290) to the issued share capital and an amount of eighty euros (€ 80) to the share premium account; waiver of preferential subscription rights of the other shareholder of the Company;

3) Amendment and full restatement of the articles of association of the Company so as to reflect inter alia the creation of the new classes of shares including the class C shares and the class D redeemable shares and the increase of capital of the Company decided under item (2) of the agenda and the new rights attached to the class A shares, the class B shares, the class C shares and the class D redeemable shares.

After the foregoing was approved by the general meeting, the following resolutions were adopted by unanimous decision:

First resolution

It was resolved to create two new classes of shares in the Company namely the class C shares and the class D redeemable shares with such rights as set forth in the articles of association of the Company as amended as per the following resolutions.

Second resolution

It was resolved to increase the issued share capital from thirty-one thousand euros (€ 31,000) to one hundred twenty-seven million one hundred forty-nine thousand two hundred and ninety euros (€ 127,149,290) by the issue of one million eight hundred seventy thousand five hundred and eighty-five (1,870,585) class C shares and by the issue of one hundred seventy-nine thousand seven hundred and ten (179,710) class D redeemable shares, with a nominal value of sixty two euros (€ 62) each and with such rights as set forth in the articles of association as amended as per the below resolutions. The new shares have been subscribed by Patacroft prenamed duly represented by Régis Galiotto, prenamed, and paid by way of the Contribution in Kind. The Contribution in Kind to the Company consisting of shareholder claims and amounting to one hundred twenty-seven million one hundred eighteen thousand three hundred and seventy euros (€ 127,118,370) has been examined by PriceWaterhouseCoopers Luxembourg, independent auditor, pursuant to a contribution in kind report dated 5 November 2009, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration. The conclusion of such contribution in kind report reads as follows:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the Contribution in Kind does not correspond at least to the number and the nominal value, increased by the share premium, of the shares to be issued in counterpart.

PriceWaterhouseCoopers S.à r.l.
Luxembourg, November 5, 2009
Réviseur d'entreprises
Represented by Kenneth Iek".

An amount of one hundred twenty-seven million one hundred eighteen thousand two hundred and ninety euros (€ 127,118,290) has been allocated to the issued share capital and an amount of eighty euros (€ 80) to the share premium account.

Proof of the Contribution in Kind's existence and the transfer of the Contribution in Kind to the Company was given to the undersigned notary.

Third resolution

It was resolved to amend and fully restate the articles of association of the Company so as to reflect inter alia the creation of the new classes of shares including the class C shares and the class D redeemable shares and the increase of capital of the Company decided under resolution 2 above and the new rights attached to the class A shares, class B shares, class C shares and class D redeemable shares as set forth in the amended and restated articles of association as follows:

Art. 1. Form - Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued a Company in the form of a société anonyme, under the name of "Quinlan Private Shrewsbury Investments S.A.", which will be governed by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law") as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. Object

3.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other equity or debt instruments (convertible or not) of any kind (including but not limited to synthetic securities), and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

3.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other type of equity or debt instruments (convertible or not).

3.3 In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies (including but not limited to the granting of any type of loan), take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

3.4 In particular the Company may enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its affiliated or group companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of its affiliated or group companies, within the limits of any applicable law provision.

3.5 The Company may enter into any kind of credit derivative agreements, including but not limited to any type of swap agreements such as swap agreement under which the Company may provide credit protection to swap counterparty, any interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements.

3.6 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

3.7 The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.

Art. 4. Registered office

4.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City. The registered office of the Company may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the Board of Directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

4.2 If the Board of Directors considers that political, economic or social events occurred or threaten to occur which are likely to affect the normal activities at the registered office or communications from the registered office with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such measures will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such provisional transfer of the registered office remain a Luxembourg company.

Art. 5. Capital - Authorised capital - Shares and Share certificates

5.1 Capital

The subscribed capital of the Company is set at one hundred twenty-seven million one hundred forty-nine thousand two hundred and ninety euros (€ 127,149,290), divided into four hundred and fifty (450) class A shares, fifty (50) class B shares, one million eight hundred seventy thousand five hundred and eighty-five (1,870,585) class C shares, and one hundred seventy-nine thousand seven hundred and ten (179,710) class D redeemable shares, all with a par value of sixty-two euros (€ 62) each.

Each class of shares shall have the rights attached to the relevant class of shares as set forth in these Articles.

5.2 Shares

5.2.1 The Shares shall be in registered form.

5.2.2 The Company shall consider the person in whose name the Shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such Shares.

5.2.3 Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholders. Transfer of registered Shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore.

Art. 6. Increase of capital

6.1 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in Article 7 hereof.

6.2 The Company may proceed to the repurchase of its own Shares (regardless of the class of shares) within the limits set by the Law and the present Articles.

6.3 Redemption of class D redeemable shares

The Company may redeem the class D redeemable shares subject to the following conditions as well as the provisions set forth in article 49-8 of the 1915 Law:

- (a) the class D redeemable shares shall be fully paid-up on issue;
- (b) the class D redeemable shares can only be redeemed, in whole or in part, at any time after 1st January 2010 solely at the option of the Company;
- (c) in case of redemption the Company shall serve a written notice (the "purchase notice") to the person appearing in the register of shareholders as the owner of the class D redeemable shares to be redeemed, specifying the number of class D redeemable shares to be redeemed, the purchase price to be paid for such class D redeemable shares, the effective date of purchase and the place at which the purchase price in respect of such class D redeemable shares is payable. Any such notice may be served upon such holder by posting the same in a registered envelope addressed to such holder at his last address known to, or appearing in the register of shareholders of, the Company. The said holder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the relevant registered share certificate or certificates (comprising the class D redeemable shares to be redeemed), if any. On the close of business on the effective date of purchase specified in the purchase notice (and whether or not such holder shall have delivered the share certificate or certificates, as required above, if any) such holder shall cease to be the owner of the class D redeemable shares specified in such notice and his name shall be removed as the holder of such class D redeemable shares from the register of shareholders. Any such holder will cease to have any rights as a shareholder with respect to the class D redeemable shares to be repurchased as from the date specified in the purchase notice referred to above;
- (d) the price to be paid for each class D redeemable shares so repurchased will be determined by the board of directors and shall be equal to any accumulated (and unpaid) class D Preferential Dividend plus the class D Subscription Price (less any amount corresponding to the class D Subscription Price which may have previously been paid to the holders of class D redeemable shares as part of distributions as referred to in these Articles);
- (e) payment of the purchase price will be made to the owner of such class D redeemable shares in EUR, and will be deposited by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the purchase notice) for payment to such owner upon surrender of the relevant certificate or certificates representing the class D redeemable shares specified in such purchase notice, if any. Upon deposit of such price as aforesaid, no person interested in the class D redeemable shares specified in such purchase notice shall have any further interest in such class D redeemable shares or any of them, or any claim against the Company or its assets in respect thereof, except for the right of the holder appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without interest) from such bank upon effective surrender of the share certificate or certificates, if any, as aforesaid;
- (f) The exercise by the Company of the powers conferred by this Article 6.3 shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of class D redeemable shares by any person or that the true ownership of any class D redeemable shares was otherwise than as appeared to the Company at the date of any purchase notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith;
- (g) the redemption price may only be made by using sums available for distribution in accordance with Article 72-1, paragraph (1) of the 1915 Law, or proceeds of a new issue made with a view to carry out such redemption;
- (h) an amount equal to the aggregate nominal value of all the class D redeemable shares so redeemed must be transferred to a reserve which may not be distributed to the shareholders except in the event of a reduction in the subscribed capital; this reserve may only be applied to increase the subscribed capital by capitalisation of reserves; and

(i) the preceding subparagraph (h) shall not apply to redemption funded by proceeds from a new issue made with a view to carry out such redemption.

Art. 7. Meetings of shareholders - General

7.1 Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

The general meeting of shareholders shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the Company. In particular, the general meetings of shareholders shall have competence in all matters where the Board of Directors, in its sole discretion, desires the formal approval of the general meeting of shareholders.

7.2 Any general meeting shall be convened by means of convene notice sent, to each shareholder, by any two Directors in compliance with the Law.

7.3 Each Share irrespective of the class and including the redeemable shares is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

7.4 Except as otherwise required by Law, resolutions at an annual or ordinary meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting, regardless of the proportion of the capital represented.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a twothird majority of the shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

7.5 Any amendment to the respective rights of a particular class of shares shall require approval by the general meeting of shareholders voting as a whole (regardless of the classes) and in addition the approval of the class of shares concerned (with the quorum and majority requirements applicable under Luxembourg law).

7.6 The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

7.7 If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the shareholders may validly waive any convening formalities.

Art. 8. Board of Directors

8.1 The Company shall be managed by a board of directors (the "Board of Directors") composed of at least three members (each, a "Director"), divided into one or more A Director and one or more B Director. The Directors need not to be shareholders of the Company.

8.2 The Directors shall be appointed at the annual general shareholders' meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election. For the election of the A Directors, the holders of class D shares shall have the right to propose a list of candidates out of which the A Directors shall be appointed by the general meeting of shareholders.

8.3 A Director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

8.4 In the event of one or more vacancies on the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors must appoint within thirty business days one or more successors to fill such vacancies until the next meeting of shareholders.

8.5 The Directors shall not be compensated for their services as Director, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse the Directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board.

Art. 9. Procedures of meeting of the Board of Directors

9.1 The Board of Directors may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a Director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board of Directors and of the shareholders.

9.2 The Board of Directors shall meet upon call by the chairman or two Directors at the place indicated in the convening notice. The convening notice, containing the agenda, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), telegram, fax, electronic mail to each Directors at least 3 (three) Business Days before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice and in which case notice of at least 24 hours prior to the hour set for such meeting by telefax and/or telegram

shall be sufficient. This notice may be waived by the consent in writing or by fax, telegram or electronic mail of each Director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors. All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the Board of Directors each Director is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the Board of Directors at such meeting.

9.3 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by fax, or telegram or electronic mail another Director as his proxy. The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the Directors using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

9.4 The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least any two Directors, including one A Director and one B Director, are present at the meeting of the Board of Directors.

9.5 Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting including the positive vote of at least one A Director.

9.6 Resolutions signed by all the members of the Board of Directors shall have the same effect as if as resolutions taken during a meeting.

9.7 For the purposes of the Articles, "Business Day" means any calendar day (other than a Saturday or a Sunday) on which banks are open for business in Luxembourg.

Art. 10. Minutes of meetings of the Board

10.1 The resolutions of the Board of Directors shall be recorded in the minutes, to be signed by all the Directors present at the meeting and recorded in the corporate book of the Company.

10.2 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by any two Directors.

Art. 11. Powers of the Board

11.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

11.2 The Board of Directors may delegate, with prior consent of the general meeting of shareholders, its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to one of the members of the Board of Directors, being A Director or B Director, who shall be called the managing director. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be a Director, appoint and dismiss all officers and employees and determine their emoluments.

Art. 12. Binding signature. The Company will be bound by the joint signature of any A Director and any B Director of the Company or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Directors or by any A Director and any B Director of the Company.

Art. 13. Statutory auditor. The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors as foreseen by law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors. The statutory auditors shall be appointed by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

Art. 14. Appropriation of profits

14.1 Legal Reserve

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

14.2 Dividends

14.2.1 The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Board of Directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare from time to time ordinary dividends without ever exceeding the amounts proposed by the Board of Directors.

14.2.2 Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by Law, upon decision of the Board of Directors and report by the statutory auditors

14.2.3 Subject to the availability of a Distributable Amount, the Distributed Amount (if any) shall be paid as follows:

- the holders of class D redeemable shares shall be entitled to an amount equal to the class D Subscription Price plus any accrued but unpaid class D Preferential Dividend,
- any further amount which the meeting of shareholders (or the board of directors for interim dividends as the case may be) has resolved to distribute after the holders of class D redeemable shares have received their entitlement pursuant to the preceding indent, shall be allocated to the holders of class A shares and class C shares prorata to their shareholding

in class A shares and class C shares (the class A shares and the class C shares ranking *pari passu*) until the holders of class A shares and class C shares shall have received amounts equalling their respective subscription price (the class A Subscription Price and the class C Subscription Price respectively, as the case may be) plus a return of 10% p.a. on their respective subscription price (the class A Subscription Price and the class C Subscription Price respectively, as the case may be) calculated on a cumulative basis; and

- after the holders of class A shares and class C shares shall have received their entitlement pursuant to the preceding indent any additional distribution decided by the general meeting of shareholders (or the board of directors for interim dividends as the case may be) shall be distributed in the following proportions:

- 80% shall be distributed on a prorata basis to all holders of class A shares and class C shares (regardless of classes); and

- 20% shall be distributed on a prorata basis to all holders of class B shares.

14.2.4 The class D redeemable shares shall have no further rights to any payment other than as set out above in the first indent.

14.3 Preferential dividend of class D redeemable shares

For each year where a class D redeemable share shall be in issue and outstanding (and regardless whether any dividends are declared for such year), such class D redeemable share shall entitle the holder thereof at the time of a distribution declared in the Company to an annual cumulative preferential dividend equal to 35% of the class D redeemable Subscription Price (the "class D Preferential Dividend"). The class D Preferential Dividend not declared and not paid shall accumulate (but for the avoidance of doubt not be due until declaration has been made and the payment date has been set). The class D Preferential Dividend accrues on a daily basis and shall be calculated on the basis of a year of 365 days.

Art. 15. Dissolution and Liquidation

15.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles as prescribed in Article 7 hereof.

15.2 In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators named by the meeting of shareholders affecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

15.3 Liquidation rights

15.3.1 In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the Board of Directors then in office who will be endowed with the powers provided by Articles 144 et seq. of the law.

15.3.2 Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid (i) first to the holders of class D redeemable shares in satisfaction of any accumulated (and unpaid) class D Preferential Dividends prorata to their class D shareholding and the class D Subscription Price (less any amount corresponding to the class D Subscription Price which may have been paid to the holders of class D redeemable shares as part of distributions referred to under 14.2.3 first indent above), (ii) secondly to the holders of class A shares and class C shares in satisfaction of any accumulated (and unpaid) class A and class C dividends prorata to their class A and class C shareholding and the class A Subscription Price respectively the class C Subscription Price (the class A and class C Shares ranking *pari passu*) (less any amount corresponding to the class C Subscription Price or the class A Subscription Price which may have been paid to the holders of the relevant Shares as part of the distributions referred to under 14.2.3 second indent above) and (iii) thirdly any remainder shall be paid in the following proportions:

- 80% shall be distributed on a prorata basis to all holders of class A shares and class C shares (regardless of classes); and

- 20% shall be distributed on a prorata basis to all holders of class B shares.

Art. 16. Governing Law. All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law.

Art. 17. Annual general meeting of shareholders

17.1 The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last Tuesday of May at 1.00 PM.

17.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

17.3 Other meetings of shareholders, ordinary and extraordinary, may be held at such place and time as may be specified in the respective notice of meetings. They may be held at the registered office or in any other place.

Art. 18. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January and shall terminate on the last day of December of each year.

Art. 19. Definitions

"Articles" means the articles of association of the Company as amended from time to time.

"class A shares" means the class A Shares in issue or to be issued (from time to time) by the Company.

"class A Subscription Price" means the net subscription moneys paid by the holders of the class A shares corresponding to the nominal value of the class A shares plus any premium paid in relation thereto, if any.

"class B shares" means the class B shares in issue or to be issued (from time to time) by the Company.

"class B Subscription Price" means the net subscription moneys paid by the holders of the class B shares corresponding to the nominal value of the class B shares plus any premium paid in relation thereto, if any.

"class C shares" means the class C shares in issue or to be issued (from time to time) by the Company.

"class C Subscription Price" means the net subscription moneys paid by the holders of the class C shares corresponding to the nominal value of the class C shares plus any premium paid in relation thereto, if any.

"A Director" shall have the meaning set forth under Article 8 of these Articles.

"B Director" shall have the meaning set forth under Article 8 of these Articles.

"class D Preferential Dividend" shall have the meaning set forth under item 14.3 of these Articles

"class D redeemable shares" means the class D redeemable shares in issue or to be issued (from time to time) in the Company.

"class D Subscription Price" means the net subscription moneys paid by the holders of the class D redeemable shares corresponding to the nominal value of the class D redeemable shares plus any premium paid in relation thereto, if any.

"Distributable Amount" means the total amount of realised or carried forward profits or reserves available for distribution (after deduction of any losses, carried forward losses or other sums to be allocated to a specific reserve as required by law or by the Articles).

"Distributed Amount" means the total amount of dividends declared out of Distributable Amounts either by the general meeting of shareholders of the Company or as the case may be, interim dividends decided by the board of directors of the Company.

The items of the agenda having been resolved upon the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at six thousand eight hundred Euro (€ 6,800.-).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

Followed by a French translation

L'an deux mille neuf, le cinq novembre,

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme "Quinlan Private Shrewsbury Investments S.A." (la «Société»), ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557, Luxembourg, R.C.S. Luxembourg n° B 134.180, constituée par Maître Joseph Elvinger, notaire, suivant acte reçu le 19 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 39 en date du 8 janvier 2008.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les deux associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signée par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 450 (quatre cent cinquante) actions de classe A et les 50 actions de classe B, d'une valeur nominale de soixante-deux euros (62 €) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire,

III.- Tous les actionnaires représentés ont déclaré avoir eu connaissance préalable satisfaisante de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé à leurs droits à toute convocation préalable de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

IV.- L'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour,

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1) Création de deux nouvelles classes d'actions dans la Société à savoir les actions de classe C et les actions rachetables de classe D ayant les droits tels qu'établis dans les statuts de la Société tels que modifiés en vertu des résolutions ci-dessous;

2) Augmentation du capital social émis de trente et un mille euros (31.000 €) à cent vingt-sept millions cent quarante-neuf mille deux cent quatre-vingt-dix euros (127.149.290 €) par l'émission de un million huit cent soixante-dix mille cinq cent quatre-vingt-cinq (1.870.585) actions de classe C et par l'émission de cent soixante-dix-neuf mille sept cent dix (179.710) actions rachetables de classe D, ayant une valeur nominale de soixante-deux euros (62 €) chacune et ayant les droits tels qu'établis dans les statuts tels que modifiés en vertu des résolutions ci-dessous; souscription aux nouvelles actions de classe C et aux nouvelles actions rachetables de classe D par Patacroft Limited, une limited company constituée sous les lois d'Irlande, ayant son siège social au 8 Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande, inscrite auprès du Companies House sous le numéro 439864 ("Patacroft") et paiement par voie d'un apport en nature consistant en des créances d'actionnaire d'un montant de cent vingt sept millions cent dix huit mille trois cent soixante-dix euros (127.118.370 €) (l'«Apport en Nature»); constat d'un rapport de PriceWaterhouseCoopers sur l'évaluation d' Apport en Nature; allocation d'un montant de cent vingt-sept millions cent dix-huit mille deux cent quatre-vingt-dix euros (127.118.290 €) au capital social émis et un montant de quatre-vingt euros (80 €) au compte prime d'émission; renonciation aux droits de souscription préférentiels de l'autre actionnaire de la Société,

3) Modification et refonte intégrale des statuts de la Société afin de refléter inter alia la création des nouvelles classes d'actions incluant les actions de classe C et les actions rachetables de classe D et l'augmentation de capital de la Société décidée au point (2) de l'ordre du jour et les nouveaux droits attachés aux actions de classe A, aux actions de classe B, aux actions de classe C et aux actions rachetables de classe D.

Après approbation de ce qui précède par l'assemblée générale, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

Il a été décidé de créer deux nouvelles classes d'actions dans la Société à savoir les actions de classe C et les actions rachetables de classe D ayant les droits tels qu'établis dans les statuts de la Société tels que modifiés en vertu des résolutions ci-dessous.

Deuxième résolution

Il a été décidé d'augmenter le capital social émis de trente et un mille euros (31.000 €) à cent vingt-sept millions cent quarante-neuf mille deux cent quatre-vingt-dix euros (127.149.290 €) par l'émission de un million huit cent soixante-dix mille cinq cent quatre-vingt-cinq (1.870.585) actions de classe C et par l'émission de cent soixante-dix-neuf mille sept cent dix (179.710) actions rachetables de classe D, ayant une valeur nominale de soixante-deux euros (62 €) chacune et ayant les droits tels qu'établis dans les statuts tels que modifiés en vertu des résolutions ci-dessous. Les nouvelles actions ont été souscrites par Patacroft prénommé, dûment représenté par Régis Galiotto, prénommé, et payées par voie de l'Apport en Nature. L'Apport en Nature à la Société consistant en des créances d'actionnaire et s'élevant à cent vingt-sept millions cent dix-huit mille trois cent soixante-dix euros (127.118.370 €) a été examiné par PriceWaterhouseCoopers Luxembourg, réviseur d'entreprises indépendant, conformément à un rapport de contribution en nature daté du 5 novembre 2009, qui restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement. La conclusion de ce rapport se lisant comme suit:

«Basé sur notre revue, rien n'est parvenu à notre attention qui nous pousse à croire que la valeur globale de l'Apport en Nature ne corresponde pas au moins au nombre et à la valeur nominale, augmentée de la prime d'émission, des actions à être émises en contrepartie.

PriceWaterhouseCoopers S.à r.l.

Luxembourg, le 5 novembre 2009

Réviseur d'entreprises

Représenté par Kenneth Iek».

Un montant de cent vingt-sept millions cent dix-huit mille deux cent quatre-vingt-dix euros (127.118.290 €) a été alloué au capital social émis et un montant de quatre-vingt euros (80 €) au compte prime d'émission.

Preuve de l'existence de l'Apport en Nature et du transfert de l'Apport en Nature à la Société a été donnée au notaire soussigné.

Troisième résolution

Il a été décidé de modifier et de refondre intégralement les statuts de la Société afin de refléter inter alia la création des nouvelles classes d'action incluant les actions de classe C et les actions rachetables de classe D et l'augmentation de capital de la Société décidée à la résolution (2) ci-dessus et les nouveaux droits attachés aux actions de classe A, aux actions de classe B, aux actions de classe C et aux actions rachetables de classe D tels qu'établis dans les statuts modifiés et refondus ci-dessous:

Art. 1^{er}. Forme- Dénomination. Il est formé, entre les personnes ci - avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de «Quinlan Private Shrewsbury Investments S.A.», laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci -après la «Loi») ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Objet

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres instruments de capital ou de dettes (convertibles ou non) de quelque forme que ce soit (notamment des titres de couverture synthétique), et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

3.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tous autres types d'instruments de capital ou de dettes (convertibles ou non).

3.3 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe (notamment l'octroi de tout type de prêt), prendre toutes mesures de contrôle et / ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

3.4 La Société pourra notamment accorder toutes garanties, mettre en gage ou fournir toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge (charge) sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de toute société apparentée ou du groupe ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société ou de toute société apparentée ou du groupe, dans les limites de la loi luxembourgeoise.

3.5 La Société pourra conclure toute forme de contrats de crédit dérivés, en ce compris, sans que cela soit restrictif, tout type de contrat de swap, tel que des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre-partie, tout contrat d'échange sur devises ou taux d'intérêts et tout autre contrat sur des produits dérivés.

3.6 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

3.7 La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

Art. 4. Siège social

4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social de la Société pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du Conseil d'Administration.

4.2 Lorsque le Conseil d'Administration détermine que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; de telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège statutaire.

Art. 5. Capital - Capital autorisé - Actions et Certificats d'actions

5.1 Capital.

Le capital souscrit de la Société est fixé à cent vingt-sept millions cent quarante-neuf mille deux cent quatre-vingt-dix euros (127.149.290 €), divisé en quatre cent cinquante (450) actions de classe A, cinquante (50) actions de classe B, un million huit cent soixante-dix mille cinq cent quatre-vingt-cinq (1.870.585) actions de classe C et cent soixante-dix-neuf mille sept cent dix (179.710) actions rachetables de classe D d'une valeur nominale de soixante-deux euros (62 €) chacune.

Chaque classe d'actions aura les droits attachés à la classe d'actions concernée tels que décrits dans les présents Statuts.

5.2 Actions

5.2.1 Les Actions seront nominatives.

5.2.2 La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les Actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces Actions.

5.2.3 Des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires. La cession d'Actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toutes personnes dûment mandatées à cet effet.

Art. 6. Augmentation de capital

6.1 Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée dans les formes requises pour les modifications des présents Statuts, telles que prévues à l'Article 7 ci-après.

6.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres Actions (sans tenir compte de la classe d'actions) sous les conditions prévues par la Loi et les présents Statuts.

6.3 Rachat des actions rachetables de classe D

La Société peut racheter les actions rachetables de classe D sous réserve des conditions suivantes et des dispositions prévues à l'article 49-8 de la Loi de 1915:

(a) les actions rachetables de classe D seront entièrement libérées lors de leur souscription;

(b) les actions rachetables de classe D ne peuvent être rachetées, en tout ou en partie, qu'à après le 1^{er} janvier 2010, à tout moment au seul choix de la Société;

(c) dans le cas d'un rachat la Société enverra un avis écrit (l'«avis d'achat») à la personne qui apparaît dans le registre des actionnaires comme étant le détenteur des actions rachetables de classe D devant être rachetées, qui devra indiquer le nombre d'actions de classe D devant être rachetées, le prix d'achat devant être payé pour ces actions rachetables de classe D, la date effective de l'achat ainsi que le lieu de paiement du prix d'achat de ces actions rachetables de classe D. Cet avis pourra être envoyé au détenteur dans un pli recommandé adressé à la dernière adresse connue du détenteur, ou apparaissant sur le registre des actionnaires de la Société. Ce détenteur devra immédiatement remettre à la Société le certificat ou les certificats d'actions concerné(s) (y compris les actions rachetables de classe D devant être rachetées), le cas échéant. A la fin de la journée du jour effectif d'achat indiqué dans l'avis d'achat (et que ce détenteur ait remis ou non le certificat ou les certificats d'actions tel que requis ci-avant, le cas échéant), ce détenteur cessera d'être le détenteur d'actions rachetables de classe D indiquées dans cet avis et son nom devra être supprimé du registre des actionnaires en tant que détenteur d'actions rachetables de classe D. Ce détenteur cessera de bénéficier des droits en tant qu'actionnaire en relation avec les actions rachetables de classe D devant être rachetées à compter de la date indiquée dans l'avis d'achat mentionné ci-avant;

(d) le prix devant être payé pour chaque action rachetable de classe D rachetée de cette manière sera déterminé par le conseil d'administration et sera égal à tout Dividende Préférentiel de classe D accumulé (mais non payé) plus le Prix de Souscription de classe D (moins tout montant correspondant au Prix de Souscription de classe D qui pourrait avoir été préalablement payé aux détenteurs d'actions rachetables de classe D dans le cadre de distributions telles que mentionnées dans les présents Statuts);

(e) le paiement du prix d'achat sera effectué au détenteur de ces actions rachetables de classe D en Euros, et sera déposé par la Société auprès d'une banque à Luxembourg ou à l'étranger (tel que mentionné dans l'avis d'achat), sur remise du certificat ou des certificats concerné(s) représentant les actions rachetables de classe D indiquées dans cet avis d'achat, le cas échéant. Au moment du dépôt de ce prix, tel que mentionné ci-avant, aucune personne ayant un intérêt dans les actions rachetables de classe D indiquées dans cet avis d'achat n'aura d'intérêts supplémentaires dans ces actions rachetables de classe D, ou dans l'une d'entre elles, ou toute créance envers la Société ou ses avoirs dans ce contexte, à l'exception du droit du détenteur qui apparaît comme son détenteur à recevoir de la banque au moment de la remise effective du certificat ou des certificats d'actions, le cas échéant, tel que mentionné ci-avant le prix ainsi déposé (sans intérêts);

(f) l'exercice par la Société des pouvoirs conférés par l'Article 6.3 ne sera, en aucun cas, ni remis en question ni invalidé du fait qu'il y avait une preuve insuffisante de la détention des actions rachetables de classe D par toute personne ou que la détention réelle des actions rachetables de classe D était différente de celle apparaissant à la Société à la date de tout avis d'achat, à condition que, dans un tel cas, lesdits pouvoirs ont été exercés par la Société en toute bonne foi;

(g) le prix de rachat ne peut être déterminé qu'à partir des sommes disponibles pour distribution conformément à l'Article 72-1, alinéa (1) de la Loi de 1915, ou produits d'une nouvelle émission faite dans le but d'effectuer un tel rachat;

(h) un montant égal à la valeur nominale totale de toutes les actions rachetables de classe D ainsi rachetées devra être transféré à une réserve qui ne pourra pas être distribuée aux actionnaires, sauf dans le cas d'une réduction du capital souscrit; cette réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital souscrit par voie de capitalisation de réserves; et

(i) le sous-paragraphe (h) qui précède ne s'applique pas au rachat financé par les produits d'une nouvelle émission faite dans le but d'effectuer un tel rachat.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - Général

7.1 Chaque assemblée des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le Conseil d'Administration, à sa seule discrétion, souhaite une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

7.2 Toute assemblée générale sera convoquée au moyen d'un avis adressé par deux Administrateurs à chaque actionnaire conformément à la Loi.

7.3 Chaque action ordinaire, quelque soit sa classe et y compris les actions rachetables, donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

7.4 Sauf stipulations contraires de la Loi, les décisions prises par l'assemblée générale annuelle ou ordinaire des actionnaires, dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants, indépendamment de la proportion du capital représenté.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

7.5 Toute modification aux droits respectifs d'une classe d'actions en particulier requiert l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires votant tous ensemble (sans tenir compte des classes) et, en outre, l'approbation de la classe d'actions concernée (avec les exigences de quorum et de majorité tels que requis par la loi luxembourgeoise).

7.6 Le Conseil d'Administration pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour pouvoir participer à toute assemblée des actionnaires.

7.7 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, les actionnaires pourront valablement dispenser de toutes formalités de convocations.

Art. 8. Conseil d'Administration

8.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé de trois membres au moins (chacun, un «Administrateur»), répartis en un ou plusieurs Administrateur A et un ou plusieurs Administrateur B. Les Administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

8.2 Les Administrateurs seront désignés lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de six ans maximum et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans. En vue d'élire les Administrateurs A, les détenteurs d'actions de classe D auront le droit de proposer une liste de candidats à partir de laquelle les Administrateurs A pourront être nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

8.3 Un Administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les actionnaires.

8.4 En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'Administrateur, pour cause de décès, retraite ou autre, les Administrateurs restants doivent désigner dans les trente jours ouvrables suivants, un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

8.5 Les membres du Conseil d'Administration ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant qu'Administrateur, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires. La Société pourra rembourser aux Administrateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du Conseil d'Administration.

Art. 9. Modalités de réunion du Conseil d'Administration

9.1 Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un Administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées générales.

9.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux Administrateurs au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial), par fax, par télégramme, fax courrier électronique à chaque Administrateur au moins 3 (trois) Jours Ouvrables avant la date prévue de la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, dont la nature devra figurer dans la convocation, il suffira que la convocation soit envoyée au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, par télex, et/ou télégramme. Cette convocation peut être levée par le consentement de chaque Administrateur donné par écrit, par fax, télégramme ou courrier électronique. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans l'emploi du temps préalablement adopté par une décision du Conseil d'Administration. Tout effort raisonnable sera fait pour que chaque Administrateur obtienne suffisamment à l'avance de chaque réunion du Conseil d'Administration une copie des documents et /ou matériaux à discuter et/ou à approuver à cette réunion.

9.3 Chaque Administrateur peut agir à toute réunion du Conseil d'Administration en nommant un autre Administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par courrier électronique, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les Administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront

aussi être exprimés par écrit, télécopie, télégramme, télex ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

9.4 Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins deux des Administrateurs, en ce compris un Administrateur A et un Administrateur B, sont présents à la réunion du Conseil d'Administration.

9.5 Les décisions seront prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés à cette réunion y compris le vote favorable d'au moins un Administrateur A.

9.6 Les résolutions signées par tous les membres du Conseil d'Administration auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du Conseil d'Administration.

9.7 Dans la perspective des Statuts, «Jours Ouvrables» a pour signification tout jour calendrier (autre que samedi et dimanche) pendant lequel les banques sont ouvertes pour affaires à Luxembourg.

Art. 10. Procès-verbaux des Conseils d'Administration

10.1 Les résolutions du Conseil d'Administration seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par tous les Administrateurs présents à la réunion et seront déposées dans les livres de la Société.

10.2 Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux des Administrateurs.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration

11.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du Conseil d'Administration.

11.2 Le Conseil d'Administration pourra déléguer, avec l'accord préalable de l'assemblée des actionnaires, ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du Conseil d'Administration, Administrateur A ou Administrateur B, qui sera appelé administrateur-délégué. Il pourra en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes, qui n'ont pas besoin d'être Administrateur, afin de nommer et révoquer tous agents et employés et de fixer leurs émoluments.

Art. 12. Signature. La Société est engagée par la signature conjointe de tout Administrateur A et de tout Administrateur B de la Société ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration ou par tout Administrateur A et tout Administrateur B de la Société.

Art. 13. Commissaires aux comptes. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, tel que prévu par la loi et qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Art. 14. Affectation des bénéfices

14.1 Réserve Légale

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve requise par la loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

14.2 Dividendes

14.2.1 L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Conseil d'Administration, déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net et pourra déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le Conseil d'Administration.

14.2.2 Des dividendes intermédiaires pourront être distribués, sous réserve des conditions prévues par la loi, sur décision du Conseil d'Administration et suivant rapport des commissaires aux comptes.

14.2.3 Sous réserve de la disponibilité du Montant Distribuible, celui-ci (le cas échéant) sera payé de la manière suivante:

- les détenteurs d'actions rachetables de classe D recevront un montant égal au Prix de Souscription de classe D plus tout Dividende Préférentiel de classe D accumulé mais non payé,
- tout montant supplémentaire que l'assemblée des actionnaires (ou le conseil de administration, pour les dividendes intérimaires, le cas échéant) a décidé de distribuer après que les détenteurs d'actions rachetables de classe D aient reçu tout montant en vertu de l'alinéa précédent, sera alloué aux détenteurs d'actions de classe A et d'actions de classe C au prorata des actions de classe A et actions de classe C qu'ils détiennent (les actions de classe A et les actions de classe C ayant le même rang) jusqu'à ce que les détenteurs d'actions de classe A et d'actions de classe C aient perçu les montants équivalant à leur prix de souscription respectif (respectivement, le Prix de Souscription de classe A et le Prix de Souscription de classe C, le cas échéant) plus un revenu de 10% p.a. sur leur prix de souscription respectif (respectivement, le Prix de Souscription des actions de classe A et le Prix de Souscription des actions de classe C, le cas échéant) calculé sur une base cumulative; et

- après que les détenteurs des actions de classe A et des actions de classe C aient perçu les montants en vertu de l'alinéa précédent, toute distribution supplémentaire décidée par l'assemblée générale des actionnaires (ou le conseil d'administration pour les dividendes intérimaires, le cas échéant) sera distribué dans les proportions suivantes:

- 80% seront distribués au prorata à tous les détenteurs d'actions de classe A et d'actions de classe C (sans tenir compte de la classe); et

- 20% seront distribués au prorata à tous les détenteurs d'actions de classe B.

14.2.4 Les actions rachetables de classe D ne donneront pas d'autres droits à percevoir des paiements autres que ceux indiqués ci-dessus au premier alinéa.

14.3 Dividende préférentiel des actions rachetables de classe D

Pour chaque année où une action rachetable de classe D est émise et en circulation (et sans tenir compte du fait qu'une déclaration de dividendes ait été faite pour cette année), cette action rachetable de classe D donnera droit à son détenteur lors d'une distribution déclarée dans la Société à un dividende préférentiel cumulatif annuel égal à 35% du Prix de Souscription des actions rachetables de classe D (le «Dividende Préférentiel de classe D»). Le Dividende Préférentiel de classe D non déclaré et non payé s'accumulera (mais, afin d'éviter tout doute, il n'est pas dû jusqu'à ce que la déclaration ait été faite et la date de paiement fixée). Le Dividende Préférentiel de classe D s'accumule sur une base journalière et sera calculé sur une base d'une année de 365 jours.

Art. 15. Dissolution et Liquidation

15.1 La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision des actionnaires prise dans les formes requises pour les modifications des Statuts, telles que décrites à l'Article 7 ci-après.

15.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la dissolution, laquelle déterminera en outre leurs pouvoirs et rémunérations.

15.3 Droits au moment de la liquidation

15.3.1 Dans le cas de la dissolution de la Société pour quelque raison et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera effectuée par les soins de liquidateurs ou du Conseil d'Administration alors en fonction qui auront les pouvoirs prévus aux Articles 144 et suivants de la Loi.

15.3.2 Une fois que toutes les dettes, charges et frais de liquidation aient été réglés, tout solde en résultant sera payé (i) dans un premier temps, aux détenteurs d'actions rachetables de classe D en paiement de tout Dividende Préférentiel de classe D accumulé mais non payé au prorata des actions rachetables de classe D qu'ils détiennent et du Prix de Souscription de classe D (moins tout montant correspondant au Prix de Souscription de classe D qui aurait pu être payé aux détenteurs d'actions rachetables de classe D dans le cadre de distributions telles que mentionnées au point 14.2.3, premier alinéa ci-dessus), (ii) dans un deuxième temps, aux détenteurs d'actions de classe A et d'actions de classe C en paiement de tout Dividende accumulé (mais non payé) au prorata des actions de classe A et de classe C qu'ils détiennent et le Prix de Souscription de classe A, respectivement le Prix de Souscription de classe C (les actions de classe A et de classe C ayant le même rang) (moins tout montant correspondant au Prix de Souscription de classe C ou au Prix de Souscription de Classe A qui aurait pu être payé aux détenteurs des actions concernées dans le cadre des distributions telles que mentionnées au point 14.2.3, deuxième alinéa, ci-dessus) et (iii) dans un troisième temps, tout solde sera payé dans les proportions suivantes:

80% seront distribués au prorata à tous les détenteurs d'actions de classe A et d'actions de classe C (sans tenir compte de la classe); et

20% seront distribués au prorata à tous les détenteurs d'actions de classe B.

Art. 16. Loi applicable. Pour tous les points non réglés aux présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la Loi.

Art. 17. Assemblée générale annuelle

17.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le dernier mardi du mois de mai.

17.2 Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

17.3 D'autres assemblées des actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues en lieu et place tels que spécifié dans les convocations des assemblées respectives. Elles peuvent être tenues au siège social ou à tout autre lieu.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 19. Définitions

«Statuts» signifie les statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre.

«actions de classe A» signifie les actions de classe A émises ou devant être émises (de temps à autre) par la Société.

«Prix de Souscription de classe A» signifie le prix de souscription net payé par les détenteurs d'actions de classe A correspondant à la valeur nominale des actions de classe A plus toute prime d'émission payée en relation avec ces actions de classe A, le cas échéant.

«actions de classe B» signifie les actions de classe B émises ou devant être émises (de temps à autre) par la Société.

«Prix de Souscription de classe B» signifie le prix de souscription net payé par les détenteurs d'actions de classe B correspondant à la valeur nominale des actions de classe B plus toute prime d'émission payée en relation avec ces actions de classe B, le cas échéant.

«actions de classe C» signifie les actions de classe C émises ou devant être émises (de temps à autre) par la Société.

«Prix de Souscription de classe C» signifie le prix de souscription net payé par les détenteurs d'actions de classe C correspondant à la valeur nominale des actions de classe C plus toute prime d'émission payée en relation avec ces actions de classe C, le cas échéant.

«Administrateur A» a la signification indiquée sous l'Article 8 des présents Statuts.

«Administrateur B» a la signification indiquée sous l'Article 8 des présents Statuts.

«Dividende Préférentiel de classe D» a la signification indiquée au point 14.3 des présents Statuts.

«actions rachetables de classe D» signifie les actions rachetables de classe D émises ou devant être émises (de temps à autre) dans la Société.

«Prix de Souscription de classe D» signifie le prix de souscription net payé par les détenteurs d'actions de classe D correspondant à la valeur nominale des actions rachetables de classe D plus toute prime d'émission payée en relation avec ces actions rachetables de classe D, le cas échéant.

«Montant Distribuible» signifie le montant total des bénéfices réalisés ou reportés ou réserves disponibles pour distribution (après déduction de toutes pertes, pertes reportées ou autres sommes devant être allouées à une réserve spéciale tel que requis par la loi ou les présents Statuts).

«Montant Distribué» signifie le montant total des dividendes déclarés à partir des Montants Distribuibles soit par l'assemblée générale des actionnaires de la Société ou, le cas échéant, les dividendes intérimaires décidés par le conseil d'administration de la Société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou frais, sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société sont estimés à six mille huit cents Euros (6.800.- €).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare, qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: R. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 09 novembre 2009, Relation: LAC/2009/46942. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009149780/780.

(090181669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Elite Advisers, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.371.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 28 septembre 2009

Il résulte des décisions du Conseil d'Administration que:

Le siège social de la société est transféré du 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009149634/13.

(090180674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Elite Partners, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 134.049.

—
Extrait de la décision des gérants en date du 28 septembre 2009

Il résulte de la décision des gérants que:

Le siège social de la société est transféré du 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009149630/13.

(090180682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

NUREJEW Promenade Beteiligungs GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 147.740.

—
Im Jahre zweitausendundneun, den neunten November.

Vor dem Notar Marc Lecuit, mit Amtssitz in Mersch.

ist erschienen:

HRI Lux Verwaltungsgesellschaft S.A., eine nach dem Recht von Luxemburg gegründete und bestehende Gesellschaft mit Gesellschaftssitz in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg, handelnd für die Anteilhaber des Teilfonds „HRI Immobilienfonds Nr.1“ des Sondervermögens „HRI Immobilienfonds“,

hier vertreten durch Herrn François LANNERS, Angestellter der Gesellschaft SGG S.A., wohnhaft in Mersch, aufgrund einer Vollmacht ausgestellt am 6. November 2009,

Diese Vollmacht bleibt nach ne varietur-Unterzeichnung durch die erschienene Person und den beurkundenden Notar dieser Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die erschienene Partei, vertreten wie eingangs erwähnt, hat den unterzeichnenden Notar ersucht, Folgendes zu beurkunden:

- dass sie die aktuelle alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft NUREJEW PROMENADE BETEILIGUNGS GmbH ist, eine société à responsabilité limitée, gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Marc Lecuit, mit Amtssitz in Mersch, am 3. August 2009, veröffentlicht im Mémorial Recueil Spécial C, Nummer 1803 vom 17. September 2009 und deren Satzungen bis zum heutigen Tage nicht abgeändert wurden,

- dass die oben erwähnte Gesellschafterin folgende Beschlüsse gefasst hat:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterin beschließt das Gesellschaftskapital um einhundert Euro (EUR 100) zu erhöhen um es von seinem jetzigen Betrag von dreizehntausendfünfhundert Euro (EUR 13.500) auf dreizehntausendsechshundert Euro (EUR 13.600) zu bringen, durch Ausgabe von einem (1) neuen Gesellschaftsanteil mit einem Nominalwert von einhundert Euro (EUR 100), mit gleichen Rechten und Pflichten als die bestehenden Anteile, mittels der Zahlung einer Ausgabeprämie von einhundertviertausendsiebenhundert Euro (EUR 104.700).

Zeichnung - Einzahlung

Die Gesellschafterin, vertreten wie eingangs erwähnt, erklärt einen (1) neuen Gesellschaftsanteil zu zeichnen und diesen vollständig mitsamt der Ausgabeprämie in bar einzuzahlen, sodass der Betrag von einhundertviertausendachthundert (EUR 104.800) nunmehr der Gesellschaft vollständig zur Verfügung steht, welche Einzahlung dem unterzeichnenden Notar belegt wurde.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafterin beschließt Artikel 5.1 der Satzung wie folgt zu ändern:

„ **Art. 5.1.** Das Gesellschaftskapital wird auf dreizehntausendsechshundert Euro (EUR 13.600) festgelegt, eingeteilt in einhundertsechsdreißig (136) Gesellschaftsanteile in Form von Namensanteilen mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100), die alle gezeichnet und vollständig eingezahlt sind.“

Kosten

Die Kosten welche wegen gegenwärtiger Urkunde anfallen sind, werden auf zirka eintausendfünfhundert EURO (EUR 1.500) abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Mersch, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: F.LANNERS, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 13 novembre 2009. Relation: MER / 2009 / 2087. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 novembre 2009.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2009149742/51.

(090181519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

MI Developments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 149.458.

— STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of November.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared the following:

"MI Developments Inc.", a company incorporated and existing under the laws of Ontario, with registered office at 455 Magna Dr, Aurora, ON L4G 7A9, Canada, and registered under number 1586124,

represented by Ms Elisa FARALDO TALMON, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Aurora, on 20 November 2009; such proxy, signed by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders. The Company will exist under the name of "MI Developments Luxembourg S.à r.l."

Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued capital. The issued capital of the Company is set at one hundred thousand US dollars (USD 100,000.-) divided into one hundred thousand (100,000) shares with a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws. In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company. If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of powers - Representation of the company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers if more than one Manager has been appointed.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the board of managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers. The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers. A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers..

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Manager(s) are only liable for the performance of their duties. The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the

settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves. The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Chapter IV. - Shareholders

Art. 18. Powers of the shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual general meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on 15th of June of each year at 10.00 a.m. If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other general meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of general meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders. The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in

writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 27. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholder	subscribed Capital	number of shares	amount paid-in
MI Developments Inc.	USD 100,000.-	100,000	USD 100,000.-
Total:	USD 100,000.-	100,000	USD 100,000.-

The amount of one hundred thousand US dollars (USD 100,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

117059

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand euro.

Transitory provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2009.

Shareholder's resolutions

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at two (2) the number of Managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

a) Mr Randall Tipping, Director of Taxation, born 29 May 1956 at Toronto, Ontario, Canada, with professional address at 98 Windham Trail Aurora, ON L4G 5L5, Canada;

b) Mr Sebastien François, Client Services Manager, born 04 December 1980 in Libramont, Belgium, with professional address at 5/42 Place du Lieutenant Callemeyn, B-6700 Arlon, Belgium.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-trois novembre.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, (Grand-Duché du Luxembourg).

a comparu:

"MI Developments Inc.", une société constituée et existante régie par le droit ontarien, ayant son siège social à 455 Magna Dr, Aurora, ON L4G 7A9, Canada, et immatriculée sous le numéro 1586124,

représentée par Maître Elisa FARALDO TALMON, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Aurora, le 20 novembre 2009,

laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement. Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les "Lois"), et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés. La Société adopte la dénomination "MI Developments Luxembourg S.à.r.l."

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital émis. Le capital émis de la Société est fixé à cent mille dollars US (USD 100.000,-) divisé en cent mille (100.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées. Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les "Gérants").

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de pouvoirs - Représentation de la société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du conseil de gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le "Secrétaire").

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre. Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des gérants-indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages

qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires aux comptes. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) aux compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée générale annuelle des associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le 15 juin de chaque année à 10.00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres assemblées générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des assemblées générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire. L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la "Réserve Légale"), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution. Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en numéraire ainsi qu'il suit:

Associé	Capital souscrit	nombre de parts sociales	montant libéré
MI Developments Inc.	USD 100.000,-	100.000	USD 100.000,-
Total:	USD 100.000,-	100.000	USD 100.000,-

Le montant de cent mille dollars US (USD 100.000,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille euros.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre 2009.

*Résolutions de l'associé
Première résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social à 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à deux (2) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- a) Monsieur Randall Tipping, Administrateur en fiscalité, né le 29 mai 1956 à Toronto, Ontario, Canada, avec adresse professionnelle au 98 Windham Trail Aurora, ON L4G 5L5, Canada;
- b) Monsieur Sébastien François, Responsable de Clientèle, né le 4 décembre 1980 à Libramont, Belgique, avec adresse professionnelle au 5/42 Place du Lieutenant Callemeyn, B-6700Arlon, Belgique.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: E. FARALDO TALMON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 novembre 2009. Relation: EAC/2009/14341. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009150903/571.

(090183472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

AP Portland 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: USD 13.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 74.498.

Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 8 décembre 2007

En vertu du contrat de cession de parts sociales daté du 8 décembre 2007, Apollo Zlicin Holding S.à r.l. a transféré la totalité de ses parts sociales détenues dans la Société, soit 1 part sociale, à Al Portland, L.P. et ce avec effet au 8 décembre 2007.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Pour extrait analytique conforme
LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.
Mandataire
Signatures

Référence de publication: 2009149237/17.

(090180413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

IPN Unternehmensberatung S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 105.033.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009149232/10.

(090180557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Institut New Grain de Beauté S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4633 Differdange, 15, rue de la Grève Nationale.
R.C.S. Luxembourg B 62.909.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009149231/10.

(090180563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Jomar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4303 Esch-sur-Alzette, 26, rue des Remparts.
R.C.S. Luxembourg B 128.393.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Actionnariat en date du 30 octobre 2009

En date du 30 octobre 2009, l'actionnariat de la "JOMAR Sàrl" a pris les résolutions suivantes:

- révocation de Mlle Letizia Pica de la fonction de gérante technique à partir du 1.11.2009
- nomination de M. Marc Risch demeurant à L-4989 Sanem, 13, rue Albert Simon à la fonction de gérant technique à partir du 1.11.2009.
- nomination de M. Joao Moura De Sousa demeurant à L-4650 Nieder Korn, 86, rue Prinzenberg, à la fonction de gérant administratif à partir du 1.11.2009

Esch/Alzette, le 30 octobre 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009149143/17.

(090180738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

IPN Services S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5440 Remerschen, 34, Wäistrooss.
R.C.S. Luxembourg B 116.401.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009149230/10.

(090180566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Salon Calamistra Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4465 Soleuvre, 1, rue du Knapp.
R.C.S. Luxembourg B 56.253.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009149229/10.

(090180572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Lux Gestion Industrielle S.A. (L.G.I.), Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 115.552.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009149210/10.

(090180545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Trade Receivables Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 110.483.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nathalie Crahay
Directeur Financier

Référence de publication: 2009149235/11.

(090180798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Guyana Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 114.457.

EXTRAIT

Il est à noter que l'associé suivant a changé d'adresse comme suit:

Randel Freeman, son adresse étant désormais 21, Kensington Park Gardens, W11 3HD London, Royaume-Uni;

Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Vincent Bouffioux
Gérant

Référence de publication: 2009149241/13.

(090180422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

SO.CO.Par S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 40.186.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009149244/10.

(090180918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Valfère S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 123.875.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009149247/10.

(090180914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Esse Part S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 110.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009149251/10.

(090180901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Wurth & Associés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 29, place de Paris.
R.C.S. Luxembourg B 58.177.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009149268/10.

(090181034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

New Invest S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 475.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 94.818.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NEW INVEST S.A.

Société Anonyme

Alessandro JELMONI / Herman MOORS / Mario IACOPINI

Référence de publication: 2009149253/14.

(090180954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Lubert Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 69.807.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la démission et de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents de ses administrateurs:

Madame Christelle Ferry, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 3 septembre 2009 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A.

Madame Christelle Ferry, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 3 septembre 2009 en tant que représentant permanent de T.C.G. Gestion S.A.

M. Doeke van der Molen termine ses fonctions en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A., avec effet au 3 septembre 2009.

M. Doeke van der Molen termine ses fonctions en tant que représentant permanent de T.C.G. Gestion S.A., avec effet au 3 septembre 2009.

Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Administrateur

Par Christelle Ferry

Représentant Permanent

Référence de publication: 2009149252/23.

(090180450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Il Loft Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 96.249.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009149249/10.

(090180906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

KLC Holdings X S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 127.122.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting held on June 4th, 2009

1. The resignation of Mrs Joanne BAXTER, born on June 12th, 1970 in Guernsey, professionally residing at 13-15, Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD, Channel Islands, as Director be accepted with effect on May 29th, 2009;

2. the number of Directors be reduced from 4 to 3.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 4 juin 2009

- La démission de Madame Joanne BAXTER, née le 12 juin 1970 à Guernesey, demeurant professionnellement au 13-15, Victoria Road, St Peter Port, Guernesey, GY1 3ZD, Channel Islands, en tant qu'Administrateur est acceptée avec effet au 29 mai 2009.

- Le nombre d'Administrateurs est réduit de 4 à 3.

Fait à Luxembourg, le 4 juin 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour KLC HOLDINGS X S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009149124/21.

(090180472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Elettra Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.670.

*Extrait des Résolutions de l'Associé Unique
qui s'est tenue extraordinairement le 21 octobre 2009*

L'Associé Unique de Elettra Investments S.à.r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Xavier Borremans, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

- de nommer M. Peter Diehl, né le 21 mars 1971 à Saarbrücken, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérant de la société avec effet immédiat à durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Vincent Bouffioux
Gérant

Référence de publication: 2009149243/17.

(090180425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Parvin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 36.858.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la démission et de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents de ses administrateurs:

Madame Christelle Ferry, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 3 septembre 2009 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A.

Madame Christelle Ferry, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 3 septembre 2009 en tant que représentant permanent de T.C.G. Gestion S.A.

M. Doeke van der Molen termine ses fonctions en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A., avec effet au 3 septembre 2009.

M. Doeke van der Molen termine ses fonctions en tant que représentant permanent de T.C.G. Gestion S.A., avec effet au 3 septembre 2009.

Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Administrateur
Par Christelle Ferry
Représentant Permanent

Référence de publication: 2009149248/23.

(090180439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

HAWK Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 108.931.

Extrait de procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue Extraordinairement le 10 novembre 2009

"L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires a décidé à l'unanimité de révoquer la société Deloitte en tant qu'auditeur et d'élire comme auditeur pour l'exercice 2009:

ERNST & YOUNG 7 Parc d'Activité de Syrdall L-5365 Munsbach

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nathalie Crahay
Directeur financier

Référence de publication: 2009149163/14.

(090180985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Aprovia Group Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.465.300,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 87.080.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 26 octobre 2009, les associés ont décidé de nommer ERNST & YOUNG, avec siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, au mandat de commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 30 juin 2010 et qui se tiendra en 2010; le mandat de ERNST & YOUNG en qualité de réviseur d'entreprises prenant dès lors fin.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg le 25 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009149162/15.

(090180950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Wurth & Associés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 29, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 58.177.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009149270/10.

(090181031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Auguri Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 47.857.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 10 novembre 2009

- La démission en tant qu'administrateur de la société de Mademoiselle Cynthia SCHWICKERATH, employée privée, née le 30 juillet 1974 à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est actée.

- Madame Betty PRUDHOMME, employée privée, née le 30 janvier 1960 à Arlon, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est cooptée en tant qu'administrateur de la société en remplacement de Mademoiselle Cynthia SCHWICKERATH, administrateur démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011. Cette cooptation sera soumise pour ratification lors de la prochaine Assemblée des Actionnaires.

Certifié sincère et conforme

Suit la traduction en anglais de ce qui précède:

Extract of the Resolutions taken at the Meeting of the Board of Directors held on November 10th, 2009

- The resignation of Ms Cynthia SCHWICKERATH, private employee, born July 30th, 1974 in Esch-sur-Alzette, Luxembourg, residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, as Director of the company, be acted.

- Mrs Betty PRUDHOMME, private employee, born on January 30th, 1960 in Arlon, Belgium, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, be co-opted as Director of the company in replacement of Ms Cynthia SCHWICKERATH, resigning Director. Her mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2011. This co-option will be submitted for approval to the forthcoming General Meeting of Shareholders.

Certified true copy

AUGURI HOLDING S.A.

C. MATHU / M. LENOIR

Director / Director

Référence de publication: 2009149123/29.

(090180470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Quatuor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 49.493.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009149292/10.

(090180622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Garage Roby Cruciani s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 212, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.564.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DUDELANGE, le 25 novembre 2009.

Garage Roby CRUCIANI sàrl

L-3515 DUDELANGE

Signature

Référence de publication: 2009149280/13.

(090180688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

3T Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5230 Sandweiler, 11, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 122.964.

Par la présente, je démissionne à ce jour en tant qu'administratrice de la société 3T SOLUTIONS S.A. avec le siège social à la rue de Luxembourg L-5230 Sandweiler inscrite registre du commerce sous le numéro B 122.964.

Fait pour valoir ce que de droit à Syren, le 1^{er} juin 2009.

Maria Susete De Oliveira Rodrigues.

Référence de publication: 2009149331/10.

(090180993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Jutland Retail, Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 137.732.

Extract of the resolutions taken by the sole shareholder on November 23, 2009:

It is resolved to appoint in replacement of Mr. Paul Lavery as statutory auditor of the Company, the FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée, registered under number RCS B 96.848, having its registered office at 17, Rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, with effect as of November 23, 2009 until the annual general meeting of the shareholder to be held in 2014.

Suit la traduction française de ce qui précède:

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 23 novembre 2009

Il est décidé de nommer en remplacement de M. Paul Lavery comme commissaire de la Société, la FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée, enregistrée au RCS sous le numéro B 96.848, dont le siège social est au 17, Rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, avec effet au 23 novembre 2009 jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui aura lieu en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009149328/21.

(090180430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

TS Koenigsallee Holdings (GP) S.à r.l. & Partners, S.C.S, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 110.954.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56501 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009149357/12.

(090180931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Continent 8 (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 147.798.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56680 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009149358/12.

(090180960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Bauerenhaff, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4390 Pontpierre, 40, rue d'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 117.090.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER
Notaire

Référence de publication: 2009149363/11.

(090181121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Max Participations I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 106.061.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER
Notaire

Référence de publication: 2009149362/11.

(090181106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

GBH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 107.365.

Nous vous informons par la présente que la société mentionnée sous rubrique n'est plus domiciliée à notre adresse depuis le 2 novembre 2009.

Le 23 novembre 2009.

SGG S.A.

Dominique Léger / Corinne Bitterlich
Manager / Senior Vice President

Référence de publication: 2009149131/12.

(090180483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.
